

## Modalités de paiement d'une créance entre époux suite expertise

Par **NENELAF**, le **09/01/2019** à **12:55**

Bonjour,

J'ai divorcé avec mon ex-époux par consentement mutuel en juin 2007.

Par un jugement d'octobre 2017 (soit 10 ans plus tard), j'ai été déclarée propriétaire de la maison commune et une expertise judiciaire a été ordonnée pour fixer la créance que je dois à mon ex-époux.

Une experte judiciaire a fixé dans son rapport définitif (en novembre 2018) le montant d'une créance envers mon ex-époux de près de 90.000 euros. Depuis je n'ai plus de nouvelles. Comment se passe la suite et comment dois-je procéder pour le paiement ?

Est-ce qu'il faut attendre que mon ex-époux (qui était le demandeur) réclame au tribunal le paiement effectif par le biais d'un nouvel avocat (son avocate actuelle étant décédée suite à la remise du rapport définitif) ? Comment s'effectue le paiement ? Est-il possible de payer la créance en plusieurs fois selon un échéancier ?

Merci par avance pour votre précieuse aide.